

M. CHRISTIAN YACCARINI :

995 Les correctifs, on va les faire quand?

LE PRÉSIDENT :

1000 À la fin des séances. On vous recommande de prendre des notes, puis de... Parce qu'en fin de séance, parce qu'on donne un droit de rectificatif à la fin, ça va être le jeudi après-midi. Oui, s'il vous plaît, oui. Au cas où il y a plusieurs fois le même correctif à apporter.

1005 Donc j'appelle maintenant, monsieur Jean-Denis Dufort et monsieur Jean-François Gosselin de la Commission scolaire, la CSDM, Commission scolaire de Montréal.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1010 Bonsoir, Madame, Monsieur les commissaires! Merci de nous recevoir. Donc je suis avec mon collègue, Jean-François Gosselin, commissaire scolaire dans la Petite-Patrie-Rosemont-Ouest et je suis moi-même commissaire scolaire dans la circonscription de Rosemont.

1015 Alors on vient ce soir vous présenter l'opinion de la CSDM, opinion qui n'est pas encore déposée à l'Office puisqu'elle sera adoptée demain soir en conseil des commissaires. Elle vous sera donc transmise officiellement.

LE PRÉSIDENT :

1020 Ça va être notre 101e, ça va être pas mal.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1025 Voilà, voilà. Donc en tant qu'institution publique, la Commission scolaire de Montréal souhaite contribuer à développer les milieux de vie pour les Montréalais et aussi à bâtir une offre d'école publique de proximité pour l'ensemble des Montréalais.

1030 Ainsi, lorsqu'il est question du développement des différents secteurs de la Ville de Montréal, la présence d'une école primaire favorise l'intérêt des jeunes familles à y rester, ce qui contribue grandement au développement des quartiers comme milieu de vie souhaité par la Ville de Montréal. On tient à souligner la volonté de la SDA d'offrir des logements pour les familles et d'autoriser l'usage d'école primaire et préscolaire d'équipements collectifs et institutionnels sur l'ensemble de l'îlot. La CSDM accueille favorablement cette ouverture, bien sûr, et souhaite que les nombreuses familles qui viendront s'établir sur le site aient l'opportunité de fréquenter une école publique située à proximité de leur domicile.

1035

M. JEAN-FRANÇOIS GOSSELIN :

1040 En fait, dans un projet de développement comme celui qui est déposé ce soir, il est clair que pour nous, la commission scolaire, on fait face à plusieurs défis, entre autres un défi en lien avec les prévisions démographiques et la capacité de prévoir ce besoin scolaire là dans un projet comme celui-ci qui va être en construction au cours des prochaines.. qui serait peut-être en construction au cours des prochaines années.

1045 Donc c'est sûr qu'au niveau de la prévision en fait de la population à scolariser, on considère que bien que le nouveau développement puisse être habité par des résidents actuels du quartier, on aura fort probablement un transfert de population à scolariser puisque ces résidents-là, s'ils proviennent déjà du quartier, on peut présupposer que les logements qu'ils quitteront seront fort probablement comblés par de nouvelles familles. D'ailleurs, l'arrondissement est assez prisé par les familles, il y a beaucoup de choses qui ont été faites et
1050 c'est un arrondissement qui accueille de plus en plus de familles.

1055 Donc au cours des dernières années – nous, on le voit – les prévisions démographiques pour les écoles qui sont déjà situées dans Rosemont et dans la Petite-Patrie font face à une hausse assez, disons assez soutenue de population en âge d’être scolarisée. Par contre, on a toujours des limites au niveau des calculs des prévisions du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur. C’est-à-dire que pour le ministère, en fait, tant que les familles ne résident pas dans les immeubles, elles ne sont pas considérées dans les données statistiques. Donc un projet comme celui-ci, tant que les familles ne viendront pas y habiter, elles ne sont pas dans les prévisions démographiques du ministère, ce qui fait que ça devient extrêmement difficile
1060 aussi de voir à long terme un peu le développement de la population qui devra être scolarisée.

 Par contre, la commission scolaire, on est en mesure quand même de faire certaines prévisions. Il est clair qu’à l’heure actuelle, on s’est basé – puis vous le verrez dans le mémoire, je vais vous l’expliquer, un survol – ce que nous on fait à l’heure actuelle, c’est de regarder un
1065 peu la situation actuelle dans Rosemont-La Petite-Patrie le nombre de familles présentes avec enfants, le nombre d’enfants, le nombre de familles qui ont un enfant, deux enfants, trois enfants.

 Donc si on réplique cette population-là et qu’on la réplique dans le projet de 400 unités, on arrive à à peu près 160 enfants qui seraient en âge d’être scolarisés, en fait, en bas de dix-sept ans, qui viendraient habiter dans les nouveaux développements.
1070

 C’est clair qu’il y a un inconnu mais on a un promoteur qui est ici qui veut vraiment développer une offre axée sur les familles. Donc les données statistiques ont une certaine limite, on pourrait aussi présupposer que si chacune des familles qui arrive dans les nouvelles unités
1075 ont déjà un enfant, bien on est rendu déjà à 400, puis on pourrait augmenter aussi énormément en fonction de l’attrait en fait du message qui est envoyé par le promoteur plus spécifiquement.

 Donc malgré tout, on est quand même en mesure de voir qu’il va y avoir quand même un besoin dû à cet ajout de logements là et pour nous, c’est clair qu’on regarde, comme je vous dis
1080 en fait en lien avec les données possibles qu’on peut avoir à l’heure actuelle.

1085 On peut aussi présupposer qu'étant donné que c'est un nouveau développement, les familles qui vont venir s'y établir, c'est des familles soit qui ont des jeunes enfants ou qui prévoient avoir des enfants parce qu'on parle de logements de une, deux, jusqu'à trois chambres à coucher aussi.

Donc je vais laisser mon collègue vous faire un état des écoles à proximité.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1090 Donc deux écoles sont à proximité du Technopôle Angus, soit au sud, l'École Saint-Émile et au nord, l'École Saint-Jean-de-la-Lande. Alors l'École Saint-Jean-de-la-Lande sera l'an prochain à pleine capacité, soit 31 groupes sur 31, mais on peut dire sera à peine à pleine capacité parce que ça s'est fait grâce à la reprise d'un bâtiment qui est en face, donc on a dû évincer des organismes communautaires qui résidaient dans ce bâtiment-là pour pouvoir récupérer six classes. Il nous aurait manqué six classes l'année prochaine.

1095
1100 Donc en ce qui concerne l'École Saint-Émile, sa capacité est de neuf groupes mais on en accueille douze actuellement. Il y a donc trois locaux, bibliothèque, local de service de garde, locaux polyvalents qui ont dû être convertis en classe. Alors on se retrouve avec les écoles qui sont à proximité du site qui sont déjà en surcapacité.

1105 Cette situation de pleine capacité est vécue par l'ensemble des écoles de Rosemont, et ce, depuis de nombreuses années. Plusieurs projets sont en cours pour faire face à cette hausse de population à scolariser dans le quartier. Mais les projets en cours ne suffiront pas puisque d'autres projets d'agrandissement seront déposés au ministère cette année. Donc beaucoup d'enfants dans Rosemont, et la croissance continue.

1110 On dénombrait 4 149 élèves du préscolaire et du primaire cette année pour ce secteur, donc je dirais à l'ouest de Pie IX. Selon les prévisions au ministère, c'est 4 247 élèves qui habiteront le même secteur en 2021-2022, donc au moins une centaine de plus.

1115 Cependant, comme disait Jean-François plus tôt, ces prévisions ne tiennent pas compte du développement résidentiel sur le site Technopôle Angus, de même que les autres développements résidentiels à proximité du site, donc on a parlé de Solotech, U31, etc., donc il y a beaucoup de développements autour qui vont aussi amener une pression sur les écoles qui sont déjà à pleine capacité.

1120 J'aimerais aussi souligner que le site du Technopôle Angus est situé à plus de 1.6 kilomètre des douze écoles de proximité, forçant ainsi la CSDM à offrir le transport scolaire pour les élèves de ce secteur avec les contraintes que ce dernier ferait vivre aux familles. De plus, l'objectif du projet est de développer un milieu de vie et non uniquement une offre de logement. Le transport scolaire de ces élèves viendra assurément briser l'aspect de quartier complet comme les familles s'attendent à avoir lorsqu'elles font le choix de demeurer à Montréal.

1125

M. JEAN-FRANÇOIS GOSSELIN :

1130 Oui, en fait, le dernier délai auquel on doit faire face ou enfin lorsqu'on planifie des projets comme ça, c'est sûr qu'on a des délais aussi en lien avec tout ce qui est des questions de financement, les questions de réglementation et tout ça. Donc lorsqu'on veut vraiment aller de l'avant avec un projet de nouvelle école, on parle d'un délai de trois à six ans, le temps qu'on arrive à boucler le financement, ensuite de ça, bon, il y a tout ce qui est les appels d'offres, la construction comme telle et tout. Donc on n'est pas retard. En lien aussi avec le fait que le site soit développé sur huit ans, donc on a encore de l'espace mais on est déjà dans cette étape de planifier cette école-là quant à nous.

1135

1140 Avant de conclure, en fait, on soulève juste deux autres secteurs montréalais où il y a eu un développement immobilier résidentiel assez substantiel. On parle de Griffintown, on parle de l'ancien hippodrome Namur/Jean-Talon où, dans les projets de développement, on n'a pas prévu d'école primaire et à l'heure actuelle, on est justement en train de faire un peu... On travaille d'arrache-pied pour pouvoir offrir une solution à ces familles-là, autant avec la Ville que les arrondissements, d'avoir une école de proximité pour desservir ces familles-là.

1145 Donc quant à nous, en fait – puis j’arrive à la conclusion – non seulement à l’aide des
prévisions qu’on peut réaliser à l’heure actuelle du phasage du projet – on parle de huit à dix ans
– la situation des écoles aux abords du projet, les délais pour la construction et les taux
d’occupation des autres écoles, sans compter justement comme disait monsieur Dufort les
autres développements à proximité, on considère qu’il faut vraiment saisir l’occasion d’inscrire
1150 très clairement dans le projet de la Société de développement Angus la nécessité de réserver un
terrain suffisamment grand pour un usage éducatif. Donc pour nous, ça serait un terrain qui
permettrait d’accueillir une école ce qu’on appelle une école de petit gabarit, donc qui nous
permettrait de scolariser entre 250 et 310 élèves.

LE PRÉSIDENT :

1155

Vous avez terminé?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1160

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1165 Parce qu’on n’avait pas de mémoire écrit, donc on prenait des notes. On en aura un
bientôt. Dans le projet qui est ici soumis, le promoteur, sans que ce soit un engagement de la
municipalité parce qu’il semble qu’à la Ville de Montréal, on n’achète pas les terrains pour les
écoles, ce que l’arrondissement nous aurait dit en soirée d’information, le promoteur en suggère
un. La question que nous on pose, c’est : est-ce que c’est un terrain qui est adéquat pour
construire une école dans le projet tel que présenté?

1170

M. JEAN-DENIS DUFORT :

C’est une excellente question. En fait, qu’est-ce qu’un terrain adéquat pour accueillir une
école? On peut se poser déjà la question de qu’en est-il de la cour d’école? Lorsqu’on a eu des

1175 échanges avec les promoteurs, donc au cours de la dernière année et même un peu plus, on nous a présenté un projet qui était super intéressant, très novateur, très urbain, avec notamment une cour d'école sur le toit. C'est séduisant, c'est très intéressant mais est-ce que c'est le type d'installation qui est idéal pour les élèves? Posons-nous la question.

1180 La superficie du bâtiment qui nous était présentée, même si l'ensemble du toit était réservé pour la cour d'école, ne permettrait pas d'accueillir notamment tous les élèves dans la cour d'école en même temps. Vous verrez dans le mémoire, on vous présente des statistiques justement selon les règles ministérielles du nombre de mètres carrés réservés par enfant pour avoir des espaces adéquats dans la cour d'école. C'est clair que si on construisait le projet à
1185 partir de zéro en disant : « On place l'élève, par exemple, l'enfant au cœur du projet, qu'est-ce qui serait le mieux pour lui comme installation? » C'est clair que ce n'est pas une cour d'école sur un toit. Ça serait une cour d'école au sol avec différents espaces. On aurait pu l'imaginer, par exemple, juxtaposée au parc qui est de l'autre côté du projet.

1190 Donc clairement, l'installation qui nous est proposée actuellement n'est pas, à notre avis, l'installation qui est idéale ou la plus propice à l'aménagement d'une école. Est-ce que c'est faisable? Oui, c'est faisable, c'est possible, mais ce n'est pas, à notre avis, la situation idéale.

LE PRÉSIDENT :

1195 Le fait que cet emplacement-là serait l'emplacement retenu, est-ce que ça pourrait avoir un impact sur la recevabilité du projet au ministère de l'Éducation?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1200 En fait, le type de projet qui est proposé actuellement n'a jamais été reçu par le ministère de l'Éducation.

LE PRÉSIDENT :

1205

Mais selon votre expérience ou votre connaissance du domaine, est-ce que c'est quelque chose qui allongerait, par exemple, les délais de construction d'une école?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1210

C'est possible. Il y a des discussions qui doivent avoir lieu actuellement. En fait, il faut revoir les normes ministérielles. C'est aussi simple que ça. Donc c'est très complexe. Une école primaire financée par le ministère de l'Éducation, c'est une école qui est bâtie sur un terrain qui est possédé par la commission scolaire et sur lequel on bâtit selon des normes très strictes, très claires, etc. Le bâtiment donc qui nous est proposé dans le projet actuellement n'hébergerait pas qu'une école non plus, selon les discussions qu'on avait, et puis donc tout ça j'imagine est quand même ouvert à la négociation mais ce n'est pas des projets standard. Alors si ce n'est pas standard, ça devient très compliqué pour obtenir des autorisations.

1215

LE PRÉSIDENT :

1220

Est-ce que vous avez examiné, par exemple, une autre proposition?

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1225

Une autre alternative.

LE PRÉSIDENT :

1230

Oui, une autre alternative.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1235 En fait, en tant que commission scolaire, on ne s'est pas donné le rôle de suggérer, par
exemple : réservez-nous telle parcelle de terrain dans Angus. On s'est plutôt positionné à venir
expliquer quels sont nos besoins : en tant qu'institution qui devons offrir un service éducatif de
proximité aux enfants qui habitent et habiteront ce secteur, d'après nous, l'idéal serait de
construire une école dans le secteur et, pour ce faire, on vous demande de nous réserver un
terrain de taille adéquate pour le faire.

1240

LE PRÉSIDENT :

Quand vous le demandez, vous le demandez au promoteur ou à la Ville de Montréal?

1245

M. JEAN-DENIS DUFORT :

En fait, on le demande. On le demande dans le mémoire ici. On suggère que...

LE PRÉSIDENT :

1250

Vous demandez à qui?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1255

Bien, c'est une excellente question, en fait. Qui devrait réserver le terrain? Est-ce que
c'est le promoteur? Est-ce que ça devrait être une obligation dans le règlement adopté par la
municipalité? Je n'ai pas cette...

LE PRÉSIDENT :

1260

Mais dans d'autres projets, vous avez construit d'autres écoles, la commission scolaire. Est-ce que c'est des terrains que vous avez acquis ou ce sont des terrains qui étaient propriété de la Ville ou des terrains de promoteur? La règle, c'est quoi?

1265

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1270

La plupart des écoles qu'on a bâties, en fait, on a surtout agrandi, c'était sur des terrains qui nous étaient propres déjà, qui appartenaient à la Commission scolaire de Montréal. Dans d'autres consultations publiques, notamment celle du pôle l'Assomption Nord il y a quelques semaines, quelques mois, donc là ce qui était demandé, c'était de réserver une parcelle de terrain qui actuellement appartient à la municipalité. Donc c'est le genre de choses qui ont été demandées dans le passé mais de mémoire, du moins dans Rosemont, dans les projets, dans les nombreux projets de construction actuellement, on bâtit sur nos propres terrains.

1275

LE PRÉSIDENT :

Mais dans le cas présent, vous n'avez pas nécessairement de discussion avec la Ville de Montréal?

1280

M. JEAN-DENIS DUFORT :

Non.

1285

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :

1290 Et on comprend que vous n'avez pas de terrain, sinon vous ne seriez pas obligé
d'agrandir tant que ça.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1295 Et voilà. Donc les écoles qui sont à proximité aussi, donc le terrain de l'École Saint-Émile
est inapte à un agrandissement. Du côté de l'École Saint-Jean-de-la-Lande, ça serait possible
de faire un petit agrandissement mais ça ne serait pas suffisant pour accueillir le nombre
d'élèves qu'on attend dans le secteur, d'autant plus que cet agrandissement-là pourrait au cours
des prochaines années être nécessaire pour accueillir juste les élèves qui habitent déjà dans le
1300 secteur.

LE PRÉSIDENT :

1305 Généralement, quand on construit des écoles, c'est pour des... Comment vous appelez
ça, des écoles à pied ou des écoles où les enfants vont à l'école à pied, vous avez un terme pour
ça...

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1310 Bien c'est des écoles de quartier qu'on appelle et puis donc...

LE PRÉSIDENT :

1315 Mais il y a un terme spécial, pour avoir été dans une autre commission célèbre. Le fait
que l'école serait située disons entre Saint-Joseph et Rachel, c'est-à-dire que ce que vous nous
dites, c'est que dans ce quadrilatère, donc dans le grand secteur Angus, il n'y a pas d'autres
écoles primaires.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1320

Exact.

LE PRÉSIDENT :

1325

Donc c'est vraiment un secteur qui serait favorable pour que les enfants puissent aller à l'école à pied.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1330

Tout à fait. Si on veut que les enfants qui habiteront le Technopôle Angus puissent se rendre à pied à l'école, il faudra construire une nouvelle école dans ce secteur-là.

LE PRÉSIDENT :

1335

Puis quand vous parlez d'une école de... Parce que moi je pensais qu'une école primaire, c'était 600 élèves qu'on planifiait en général, mais 300, c'est-à-dire, est-ce que c'est les six niveaux du niveau primaire, incluant les maternelles?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1340

Oui. C'est des maternelles et puis les différents niveaux, oui.

LE PRÉSIDENT :

1345

À 300 élèves, vous couvrez les sept niveaux?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

Oui.

1350 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

Et le CPE peut être compté là-dedans?

1355 **M. JEAN-DENIS DUFORT :**

Non. Le CPE, ça serait une autre organisation. Donc si jamais, donc dans les discussions qui avaient lieu dans le passé avec le promoteur, il imaginait justement dans ce bâtiment-là pouvoir réunir CPE, école, cour d'école sur le toit, des installations qui seraient partageables ou utilisables dans le fond en soirée quand ce n'est pas utilisé par l'école, c'est charmant, c'est vraiment intéressant, cela dit, comme on mentionnait tantôt, il y a les enjeux d'approbation ministérielle et aussi comme institution publique, dont le devoir est de scolariser les élèves, ce n'est pas à notre avis le type d'installation qui serait la plus adéquate pour les élèves. Voilà.

1365 **Mme ARIANE ÉMOND, commissaire :**

On parlait, je crois, d'une école de quatre étages. Est-ce que ça c'est standard dans les nouvelles constructions?

1370 **M. JEAN-DENIS DUFORT :**

Je vous dirais non. Je ne sais pas si on a à la commission scolaire des écoles de quatre étages? Si on en a, elles sont rares, du moins dans Rosemont.

1375 **LE PRÉSIDENT :**

On nous a dit qu'elles l'étaient mais qu'elles étaient anciennes.

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1380

C'est possible. La plupart des écoles dans Rosemont ont un ou deux niveaux.

LE PRÉSIDENT :

1385

Juste pour revenir, parce que la politique du ministère de l'Éducation, c'est à l'effet qu'elle n'acquiert pas de terrain pour construire des écoles? Donc, elle s'attend qu'on les ait acquis dans le passé, mais il n'y a pas...

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1390

En fait, si mon souvenir est bon, dans le règlement ou dans la loi, ça dit que normalement c'est la Ville qui cède un terrain à la commission scolaire.

LE PRÉSIDENT :

1395

Avez-vous un document qui dirait ça?

M. JEAN-DENIS DUFORT :

1400

On pourrait vous le transmettre.

LE PRÉSIDENT :

1405

Oui, on apprécierait. D'accord. Avez-vous d'autres...

M. JEAN-DENIS DUFORT :

Non. Bien, sinon, peut-être pour résumer, l'enjeu pour nous c'est oui d'avoir une école dans le secteur pour permettre aux enfants de pouvoir aller à l'école à pied. C'est aussi l'enjeu du

1410 moment de construction. Donc le ministère nous alloue actuellement du financement pour les
enfants qui habitent déjà un secteur. Donc dans notre cas, il n'y a pas encore d'enfants qui
habite ce secteur-là, du moins dans le Technopôle, et donc c'est un développement qui va
s'échelonner sur huit à dix ans. Donc ne sachant pas exactement combien d'enfants habiteront
1415 ce secteur-là et tout, et tout, c'est très difficile pour nous de justifier précisément la taille de
l'école, le financement requis, et tout, et tout. C'est pour ça qu'au moment où on est aujourd'hui,
on souhaite plutôt se réserver la possibilité de construire l'école dont on aura besoin au moment
le plus approprié.

LE PRÉSIDENT :

1420 Le projet qui est au nord de la rue Mont-Royal, Solotech, celui dont la construction se
termine actuellement, vous avez des données à savoir combien... Parce que ça s'est construit en
quatre ans, il paraît, ce complexe-là, il reste un édifice à construire de six étages qu'on nous a
dit, vous ne savez pas combien il y a d'enfants dans ce projet-là?

1425 **M. JEAN-DENIS DUFORT :**

Non, je n'ai pas de détail.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parce que c'est quand même...

1435 **M. JEAN-DENIS DUFORT :**

Je crois que Solotech, c'était... en tout cas plus d'une centaine de logements/familles qui
sont prévus, du moins on verra.

LE PRÉSIDENT :

1440

Non, mais moi je parlais qui est déjà construit, qu'on a visité.

M. JEAN-FRANÇOIS GOSSELIN :

1445

On cherche à attirer aussi. Je pense que là on a vraiment un projet qui est fait autour de... qui est clair, c'est une intention avouée du promoteur aussi, c'est de garder les familles en ville, donc de leur offrir un milieu de vie. Donc c'est sûr qu'à ce moment-là, on a peut-être... Le message est déjà envoyé aussi plus clairement que d'autres développements qui ont été faits à Montréal à l'heure actuelle.

1450

LE PRÉSIDENT :

1455

Merci beaucoup. Alors on pourrait appeler maintenant monsieur Mathieu Duchesne. On avait prévu de vous recevoir après la pause mais on est un peu en avance. - L'installation, si c'est complexe, on va prendre notre pause maintenant et on vous revient dans quinze minutes.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1460

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

1465

Donc on vous rappelle qu'il est intéressant que lors de vos présentations, vous nous laissiez du temps pour qu'on puisse vous poser des questions, si on veut respecter le temps de vingt minutes par personne. Ça serait très apprécié. Bonsoir, Monsieur!